

## 1. LES SEJOURS HIVER 2018

Vu l'avis favorable de la commission JEUNESSE ET SPORTS,

Le rapporteur propose deux séjours d'hiver à ANCELLE.  
Les enfants seront hébergés à l'ARCHE.

➤ **Les séjours d'hiver sont ouverts aux plus de 6 ans et aux moins de 18 ans, de la manière suivante :**

- Premier séjour du dimanche 25 février au samedi 03 mars 2018,
  - pour les enfants de 6 à 11 ans,
  - pour une capacité de 42 enfants (+/-6),
  - les activités seront ski, patinoire, jeux de neige, visite d'une ferme pédagogique.

Considérant la prise en compte du quotient familial,

Le rapporteur présente les tarifs du premier séjour d'hiver 2018 pour les enfants habitant la commune ainsi qu'il suit :

Tranche	Quotient familial	tarif/enfant
1°	0 à 585€	193 €
2°	586 à 1037€	225 €
3°	1038 à 1525€	290 €
4°	1525€ et plus	322 €

La proposition de tarif pour les enfants résidants à l'extérieur de Saint-Chamas est de 643€.

- Deuxième séjour du dimanche 04 mars au samedi 10 mars 2018,
  - pour les enfants de 11 à 17 ans,
  - pour une capacité de 30 jeunes (+/-6),
  - les activités seront ski/snow, jeux de neige, journée au Winter parc d'Orcières.

Considérant la prise en compte du quotient familial,

Le rapporteur présente les tarifs du deuxième séjour d'hiver 2018 pour les jeunes habitant la commune ainsi qu'il suit :

Tranche	Quotient familial	tarif/enfant
1°	0 à 585€	195 €
2°	586 à 1037€	228 €
3°	1038 à 1525€	293 €
4°	1525€ et plus	325 €

La proposition de tarif pour les jeunes résidant à l'extérieur de Saint-Chamas est de 650€.

- Le rapporteur précise pour les deux séjours :
  - Le paiement pourra être effectué en deux versements
  - Les aides du Conseil Départemental ainsi que les chèques vacances sont acceptés.Le rapporteur demande à l'assemblée d'approuver ces séjours et les tarifs.